

COMPTES ANNUELS EN EUROS

Dénomination: **Commision Justice et Paix**

Forme juridique: Association sans but lucratif

Adresse: Rue Maurice Liétart N°: 31 Boîte: 6

Code postal: 1150 Commune: Woluwe-Saint-Pierre

Pays: Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de Commerce de Bruxelles, francophone

Adresse Internet: www.justicepaix.be

Numéro d'entreprise

BE 0418.399.305

Date du dépôt de l'acte constitutif ou du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

29-09-2004

COMPTES ANNUELS approuvés par l'assemblée générale* du

23-04-2015

et relatifs à l'exercice couvrant la période du

01-01-2014

au

31-12-2014

Exercice précédent du

01-01-2013

au

31-12-2013

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Documents joints aux présents comptes annuels:

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet:

A-asbl 1.2, A-asbl 5.1.1, A-asbl 5.1.3, A-asbl 5.2.1, A-asbl 5.2.2, A-asbl 5.2.3, A-asbl 5.4, A-asbl 5.6, A-asbl 6

LISTE COMPLÈTE avec nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'association ou de la fondation des ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES et, le cas échéant du représentant en Belgique de l'association étrangère

BRAU Jean-Claude

prêtre

Chaussée de Marche 60A

5330 Assesse

BELGIQUE

Début de mandat: 16-11-2011

Fin de mandat: 16-11-2015

Administrateur

BRISBOIS Anne

Psychologue

Rue du Delta 50

1190 Forest

BELGIQUE

Début de mandat: 19-06-2014

Fin de mandat: 19-06-2018

Administrateur

BUNCKENS Julien

Employé
Rue Toussaint Beaujean 37
4000 Liège
BELGIQUE

Début de mandat: 14-06-2012

Fin de mandat: 14-06-2016

Administrateur

CAPART Laurent
Enseignant
Rue Saint-Gilles 92
4000 Liège
BELGIQUE

Début de mandat: 19-06-2014

Fin de mandat: 19-06-2018

Administrateur

COSSÉE DE MAULDE Guy
Religieux
Rue André Fauchille 6
1150 Woluwe-Saint-Pierre
BELGIQUE

Début de mandat: 19-06-2014

Fin de mandat: 19-06-2018

Administrateur

GASPARD Isabelle
Employée
Rue Albert 1er 96
4280 Hannut
BELGIQUE

Début de mandat: 19-06-2014

Fin de mandat: 19-06-2018

Administrateur

GORGEMANS Arnaud
Employé
Rue du Tilleul 407/7
1140 Evere
BELGIQUE

Début de mandat: 19-06-2014

Fin de mandat: 19-06-2018

Président du Conseil d'Administration

FERNAND MAILLARD & Co Soc Civ (B0305)
BE 0459.528.194
Rue de la Vignette 179
1160 Auderghem
BELGIQUE

Début de mandat: 14-06-2012

Fin de mandat: 23-04-2015

Commissaire

Représenté directement ou indirectement
par:

MAILLARD Fernand (A01039)
Réviseur d'Entreprises
Rue de la Vignette 179
1160 Auderghem
BELGIQUE

* Par le conseil d'administration dans le cas d'une fondation / par l'organe général de direction dans le cas d'une association internationale sans but lucratif.

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
ACTIFS IMMOBILISÉS		20/28	5.025	6.833
Frais d'établissement		20		
Immobilisations incorporelles	5.1.1	21		
Immobilisations corporelles	5.1.2	22/27	5.025	6.833
Terrains et constructions		22		
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété		22/91		
Autres		22/92		
Installations, machines et outillage		23	3.884	5.278
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété		231	3.884	5.278
Autres		232		
Mobilier et matériel roulant		24	1.142	1.555
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété		241	1.142	1.555
Autres		242		
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété		261		
Autres		262		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	5.1.3/5.2.1	28		
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	625.149	600.937
Créances à plus d'un an		29	500	
Créances commerciales		290		
Autres créances		291	500	
dont créances non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		2915	500	
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	25.210	24.306
Créances commerciales		40	40	1.997
Autres créances		41	25.170	22.309
dont créances non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		415	11.594	9.789
Placements de trésorerie	5.2.1	50/53	533.361	555.077
Valeurs disponibles		54/58	62.945	21.555
Comptes de régularisation		490/1	3.133	
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	630.174	607.770

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
FONDS SOCIAL		10/15	<u>559.223</u>	<u>559.109</u>
Fonds de l'association ou de la fondation		10	86.170	86.170
Patrimoine de départ		100	86.170	86.170
Moyens permanents		101		
Plus-values de réévaluation		12		
Fonds affectés	5.3	13	473.053	463.846
Résultat positif (néгатif) reporté (+)/(-)		14		9.093
Subsides en capital		15		
PROVISIONS	5.3	16		<u>1.231</u>
Provisions pour risques et charges		160/5		1.231
Provisions pour subsides et legs à rembourser et pour dons avec droit de reprise		168		
DETTES		17/49	<u>70.952</u>	<u>47.430</u>
Dettes à plus d'un an	5.4	17		
Dettes financières		170/4		
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et assimilées		172/3		
Autres emprunts		174/0		
Dettes commerciales		175		
Acomptes reçus sur commandes		176		
Autres dettes		179		
Productives d'intérêts		1790		
Non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		1791		
Cautionnements reçus en numéraire		1792		
Dettes à un an au plus	5.4	42/48	70.952	47.430
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42		
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	10.866	5.869
Fournisseurs		440/4	10.866	5.869
Effets à payer		441		
Acomptes reçus sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales		45	60.085	41.561
Impôts		450/3	12.209	13.240
Rémunérations et charges sociales		454/9	47.876	28.321
Dettes diverses		48		
Obligations et coupons échus, subsides à rembourser et cautionnements reçus en numéraire		480/8		
Autres dettes productives d'intérêts		4890		
Autres dettes non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		4891		
Comptes de régularisation		492/3		
TOTAL DU PASSIF		10/49	630.174	607.770

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation				
Marge brute d'exploitation (+)/(-)		9900	332.987	310.146
Ventes et prestations		70/74	467.867	449.836
Chiffre d'affaires		70	2.019	1.621
Cotisations, dons, legs et subsides		73	455.130	438.013
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers		60/61	136.632	138.875
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	5.5	62	325.923	304.721
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	5.848	6.016
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)		635/8	-1.231	-1.205
Autres charges d'exploitation		640/8	3.635	3.625
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Résultat positif (néгатif) d'exploitation (+)/(-)		9901	-1.188	-3.010
Produits financiers	5.5	75	2.501	7.426
Charges financières	5.5	65	403	438
Résultat positif (néгатif) courant (+)/(-)		9902	911	3.979
Produits exceptionnels		76	24	1.611
Charges exceptionnelles		66		
Résultat positif (néгатif) de l'exercice (+)/(-)		9904	114	5.590

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Résultat positif (néгатif) à affecter	(+)/(-)	9906	9.207	9.093
Résultat positif (néгатif) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	114	5.590
Résultat positif (néгатif) de l'exercice antérieur reporté	(+)/(-)	14P	9.093	3.503
Prélèvements sur les capitaux propres		791/2		20.000
sur les fonds de l'association ou de la fondation		791		20.000
sur les fonds affectés		792		
Affectations aux fonds affectés		692	9.207	20.000
Résultat positif (néгатif) à reporter	(+)/(-)	14		9.093

ANNEXE
ETAT DES IMMOBILISATIONS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199P	XXXXXXXXXX	57.564
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8169	4.041	
Cessions et désaffectations	8179		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8189		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199	61.604	
Plus-values au terme de l'exercice	8259P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8219		
Acquises de tiers	8229		
Annulées	8239		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8249		
Plus-values au terme de l'exercice	8259		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329P	XXXXXXXXXX	50.731
Mutations de l'exercice			
Actés	8279	5.848	
Repris	8289		
Acquis de tiers	8299		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8309		
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8319		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329	56.579	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	22/27	<u>5.025</u>	
DONT			
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété	8349	5.025	

ETAT DES FONDS AFFECTÉS ET PROVISIONS

ETAT DES FONDS AFFECTÉS

Règles d'évaluation adoptées pour la détermination des montants affectés

Fonds affectés
Il s'agit ici de réserves. Celles-ci ne peuvent être constituées que dans la mesure où l'association a généré des bénéfices. Par les fonds affectés une finalité est donnée à une partie du bénéfice.
Fonds affectés pour passif social
Il s'agit de l'ancienne « réserve sociale »
Fonds des projets.
Peut être utilisé quand le résultat de l'exercice serait insuffisant pour réaliser des projets prévus.

PROVISIONS

Ventilation de la rubrique 160/5 du passif si celle-ci représente un montant important

Ventilation de la rubrique 168 du passif si celle-ci représente un montant important

Exercice

RÉSULTATS**PERSONNEL ET FRAIS DE PERSONNEL****Travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Nombre total à la date de clôture	9086	8	7
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	9087	7,5	6
Nombre d'heures effectivement prestées	9088	11.342	10.829

Frais de personnel

Rémunérations et avantages sociaux directs	620	267.283	268.693
Cotisations patronales d'assurances sociales	621	43.070	39.659
Primes patronales pour assurances extralégales	622		
Autres frais de personnel	623	15.570	-3.631
Pensions de retraite et de survie	624		

RÉSULTATS FINANCIERS**Intérêts intercalaires portés à l'actif**

6503

Montant de l'escompte à charge de l'association ou de la fondation sur la négociation de créances

653

Montant par solde des provisions à caractère financier constituées (utilisées ou reprises) (+)/(-)

656

RELATIONS AVEC LES ENTITÉS LIÉES, LES ADMINISTRATEURS ET LES COMMISSAIRES

ENTITÉS LIÉES

Créances sur les entités liées

Garanties constituées en leur faveur

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

LES ADMINISTRATEURS ET LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ASSOCIATION OU LA FONDATION SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTITÉS CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES

Créances sur les personnes précitées

Taux et durée des créances

Garanties constituées en leur faveur

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

Codes	Exercice
9291	
9294	
9295	
9500	
9501	
9502	

LE(S) COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

Les émoluments du commissaire pour l'exercice 2014 s'élèvent à 3.603,02 € TVAC.

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ

Les transactions qui sont contractées directement ou indirectement entre l'association ou la fondation et les membres des organes de direction, de surveillance ou d'administration

Exercice

RÈGLES D'ÉVALUATION

REGLES D'EVALUATION approuvées par le CA du 13/03/2014

A. ACTIF

1. Immobilisations corporelles

Sont valorisées à la valeur d'acquisition, TVA incluse.

2. Amortissements

- a) Installations, machines et outillage
20% matériel informatique de longue durée
33% matériel informatique divers
- b) Mobilier
33% mobilier divers

3. Immobilisations financières

Cautionnements
Valeur nominale

4. Créances

Sont valorisées à la valeur nominale. Si le remboursement est en tout ou en partie incertain ou compromis, les créances font l'objet de réductions de valeur.

5. Placements de trésorerie

Titres

Sont valorisés à la valeur d'acquisition ou à la valeur du marché si celle -ci est plus basse.
Dépôts en compte à terme auprès d'établissements de crédit (quelle que soit leur durée)
Sont valorisés à la valeur nominale.

6. Valeurs disponibles

Valeur nominale

7. Comptes de régularisation (actifs)

Charges à reporter : Prorata de charges exposées au cours de l'exercice, mais qui sont à rattacher à un ou plusieurs exercices ultérieurs.

Produits acquis : Prorata de produits qui n'écherront qu'au cours d'un exercice ultérieur mais qui sont à rattacher à l'exercice écoulé.

B. PASSIF

1. Patrimoine de départ

Comme patrimoine de départ a été choisie l'ancienne « réserve de fonctionnement » au 31 décembre 2005.

2. Fonds affectés

Il s'agit ici de réserves. Celles-ci ne peuvent être constituées que dans la mesure où l'association a généré des bénéfices. Par les fonds affectés une finalité est donnée à une partie du bénéfice.

Fonds affectés pour passif social

Il s'agit de l'ancienne « réserve sociale »

Fonds des projets.

Peut être utilisé quand le résultat de l'exercice serait insuffisant pour réaliser des projets prévus.

3. Provisions pour risques et charges

Les provisions ont pour objet de couvrir des pertes ou charges nettement circonscrites quant à leur nature, mais qui, à la date de clôture de l'exercice, sont ou probables ou certaines mais indéterminées quant à leur montant. Les provisions doivent répondre aux critères de prudence, sincérité et bonne foi.
Les provisions nécessaires doivent être constituées indépendamment du résultat

4. Dettes

Valorisées à la valeur nominale

« Provision » pour pécule de vacances : calculée d'après les prescriptions fiscales.

5. Comptes de régularisation (passifs)

Charges à imputer : Prorata des charges qui n'échoiront qu'au cours d'un exercice ultérieur mais qui sont à rattacher à l'exercice écoulé.
Produits à reporter : prorata des produits reçus au cours de l'exercice qui sont à rattacher à un exercice ultérieur.

C. COMPTE DE RESULTATS

1. Chiffre d'affaires

Ventes

Prestations de services à des tiers
Cotisations, dons, legs et subsides
Évaluation à la valeur nominale.

2. Services et biens divers

Évaluation aux prix d'achat TVA comprise.

3. Rémunérations et charges sociales

Sont enregistrées d'après les feuilles d'appointements émanant du secrétariat social.

RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DES MEMBRES L'ASSOCIATION COMMISSION JUSTICE ET PAIX ASBL (BE 0418.399.305) POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre opinion sur les comptes annuels, ainsi que les déclarations complémentaires requises. Les comptes annuels comprennent le bilan au 31 décembre 2014, le compte de résultats de l'exercice clos à cette date et l'annexe.

Rapport sur les comptes annuels – Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle des comptes annuels de l'association **COMMISSION JUSTICE ET PAIX ASBL** pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, établis sur la base du référentiel comptable applicable en Belgique, dont le total du bilan s'élève à € 630.174,43 et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de € 113,92.

Responsabilité de l'organe de gestion relative à l'établissement des comptes annuels

L'organe de gestion est responsable de l'établissement de comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que de la mise en place du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du commissaire

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA). Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux exigences déontologiques, ainsi que de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels. Le choix des procédures mises en œuvre, y compris l'évaluation des risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, relève du jugement du commissaire. En procédant à cette évaluation des risques, le commissaire prend en compte le contrôle interne de l'association relatif à l'établissement de comptes annuels donnant une image fidèle, cela afin de définir des procédures d'audit appropriées selon les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'association. Un audit consiste également à apprécier le caractère approprié des règles d'évaluation retenues, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion, et la présentation d'ensemble des comptes annuels.

Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de l'association, les explications et informations requises pour notre contrôle.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sans réserve

A notre avis, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'association **COMMISSION JUSTICE ET PAIX ASBL** au 31 décembre 2014, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons l'attention sur le compte de résultats et les règles d'évaluation des comptes annuels qui incluent les subsides déterminés au départ des règles définies par les pouvoirs subsidiaires concernés. Néanmoins, l'éligibilité des dépenses subsidiées doit à ce jour toujours faire l'objet d'une confirmation sur la base du contrôle de ces mêmes pouvoirs subsidiaires.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

L'organe de gestion est responsable du respect par l'association de la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les associations internationales sans but lucratif et les fondations et des statuts de l'association, ainsi que des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité.

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans tous les aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires. Sur cette base, nous faisons les déclarations complémentaires suivantes, qui ne sont pas de nature à modifier la portée de notre opinion sur les comptes annuels:

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou de la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les associations internationales sans but lucratif et les fondations.
- Les règles d'évaluation appliquées pour l'élaboration des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Bruxelles, le 27 mars 2015

Soc. Civ. SPRL Fernand Maillard & Co,
Commissaire,
Représentée par Fernand Maillard,
Réviseur d'Entreprises.